

L'honorable George Smitherman
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
80, rue Grosvenor, 10^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Monsieur,

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport qui renferme des recommandations de modifications à apporter aux établissements de soins de longue durée de la province. Bien que cet examen ait été condensé en quelques brèves semaines, le besoin urgent de réformer la prestation des soins de longue durée dans les foyers financés à l'aide de fonds publics ne fait aucun doute.

Dans le cadre de notre examen, nous avons tenu compte de plusieurs principes fondamentaux : un postulat de base selon lequel un établissement de soins de longue durée est un « foyer » pour les aînés qui y résident, la nécessité d'assurer le respect et la dignité des bénéficiaires âgés et, enfin, la conviction du droit à une vie de qualité dans les foyers publics.

L'examen officiel a eu lieu entre le 15 janvier et le 23 mars 2004. Nous avons visité une vingtaine de foyers au cours de ces deux mois (annexe A). Nous avons utilisé un large échantillon d'établissements subventionnés, qui comprenait notamment des établissements municipaux, à but non lucratif et lucratif, ainsi que des foyers de bienfaisance. Ces foyers étaient situés tant dans de petites municipalités rurales que dans de grands centres urbains ou métropolitains des quatre coins de l'Ontario. Nous avons visité de grands établissements de plus de 350 lits et des foyers plus petits qui n'en comptaient que 22. Nous avons observé un large éventail d'installations (anciennes et neuves) et nous nous sommes rendus dans des foyers d'une culture particulière (chinoise, juive, slovène, ukrainienne), ainsi que dans des foyers francophones. J'ai également acquis une expérience « pratique » en suivant, à titre d'observatrice, une infirmière praticienne autorisée au cours de son quart de travail de huit heures dans un foyer municipal.

Bien que cet examen portât particulièrement sur les foyers de soins de longue durée, nous avons également rendu visite à plusieurs organismes offrant d'autres modèles de soins, notamment un centre de santé communautaire offrant des services externes aux personnes âgées vivant dans les régions rurales de l'Est, de même qu'un petit foyer de Toronto (le foyer Ewart Angus) qui s'occupe de pensionnaires atteints de démence et de leurs familles.

Nous avons procédé à une vaste consultation auprès d'intervenants dans le but d'étayer cet examen (annexe B). Nous avons rencontré près d'une centaine de personnes au cours de ce processus. Bon nombre des recommandations formulées dans le rapport et visant à améliorer le système proviennent directement de pensionnaires, de familles, du personnel de soins de longue durée et d'autres professionnels de la santé, d'exploitants et d'administrateurs, de groupes d'aînés, de représentants syndicaux, d'universitaires, de gérontologues, d'infirmières praticiennes et d'autres personnes actives dans le milieu des soins de longue durée.

En conclusion, j'indiquerai que nous avons observé une large fourchette de qualité de soins dans les foyers ontariens que nous avons visités. Certains d'entre eux étaient excellents et offraient manifestement un environnement sécuritaire et des soins professionnels empreints de compassion, d'une qualité que chacun recommanderait à un être cher. Par contre, dans certains autres foyers, nous avons été grandement démoralisés de constater une qualité de

soins médiocre qui ne répond pas aux normes auxquelles est en droit de s'attendre la population de l'Ontario.

Le présent rapport se veut un plan d'action. En ne perdant pas de vue que nous nous trouvons au début d'un mandat de quatre ans, j'espère que vous accepterez ces recommandations qui constituent un point de départ. Je tiens à vous remercier de m'avoir donné la possibilité de participer à la « révolution » des soins de longue durée et je suis impatiente de collaborer avec vous pour agir rapidement et de façon responsable afin de faire en sorte que les pensionnaires des établissements de soins de longue durée (qui seront à l'avenir appelés « foyers ») vivent dans la dignité et qu'ils reçoivent des soins de la plus haute qualité qui soit.

Cordialement,

Monique Smith, députée
Adjointe parlementaire
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée